

Sujet : [INTERNET] Enquête publique concernant le projet de parc éolien industriel de Pouligny Saint Pierre

De : Michel Davancens <michel@davancens.com>

Date : 27/11/2018 09:44

Pour : pref-be-ep-eolienpoulnystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis totalement défavorable au projet de parc éolien visé par l'enquête pour les raisons suivantes :

- le parc éolien se situerait dans l'aire paysagère dite du Pays Blancois, au sein du Parc Naturel de la Brenne (PNR), véritable conservatoire de la nature, riche de ses mille étangs et abritant une flore et une faune exceptionnelle.
- le parc serait construit en lisière du parc Natura 2000 de la vallée de la Creuse
- le parc serait très proche de la Réserve Naturelle du Bois des Roches qui abrite 17 espèces de chiroptères (zone inscrite au Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre).
- le parc serait en covisibilité de la ville de Le Blanc, classée "site patrimonial remarquable" pour son patrimoine : château Naillac, églises, maisons médiévales, etc.
- covisibilité avec l'abbaye Notre Dame de Fontgombault et le château féodal du Bouchet dont la terrasse offre une vue panoramique sur l'étang de la Mer Rouge (site classé).

Plus généralement, il est aujourd'hui établi de manière incontestable que le développement des parcs éoliens en France :

- n'a aucun effet sur la réduction de émissions de CO2 et donc sur le réchauffement climatique, puisque l'électricité produite en France est déjà non carbonée à 90%
- impose le recours à des centrales thermiques pour compenser l'intermittence de leur production. L'augmentation de 75% des émissions de CO2 dues à la production électrique, entre 2014 et 2017, en atteste (source : bilan 2017 RTE)
- ne crée que très peu d'emplois en France, la quasi totalité des équipements étant importés.
- contribue à fortement augmenter les taxes sur l'électricité (CSPE) et sur l'ensemble des énergies (TICPE principalement)
- impose à RTE de lourds investissements pour compenser le déséquilibre et la déstabilisation du réseau dus à l'intermittence et à la très grande dispersion des points d'injection.

Le récent rapport de la Cour des Comptes, comme l'avis publié par les membres du Comité de Prospective en Energie de l'Académie des Sciences attestent de ces faits.

La comparaison avec l'Allemagne, souvent citée en exemple par les promoteurs, est très éclairante :

- l'Allemagne est le premier émetteur de CO2 d'Europe occidentale : malgré ses 28 000 éoliennes terrestres et ses 1200 éoliennes off-shore, elle émet presque 2 fois plus de CO2 par habitant que la France (5.3 tonnes de CO2 par habitant et par an contre 9.8) toutes énergies et tous usages confondus. Si l'on s'en tient à l'électricité, l'écart est bien plus considérable encore : l'Allemagne émet 7 fois plus de CO2 que la France pour produire 1 kWh.
- 50% de l'électricité allemande est produite par des combustibles fossiles (charbon, lignite et gaz)
- les particuliers allemands payent l'électricité 2 fois plus cher que les français.

Les parcs éoliens n'étant pas utile pour lutter contre le réchauffement climatique et ayant des effets négatifs sur l'économie française, on ne saurait justifier leurs nuisances tant pour les habitants que pour les paysages, la faune et la flore, par les seuls intérêts financiers des promoteurs, des industriels (tous étrangers) et de leurs financiers.

Cela est particulièrement vrai pour le projet de Pouligny Saint Pierre dont les effets seraient désastreux pour l'environnement, la nature et le patrimoine.

Avec mes salutations les plus respectueuses et le plus cordiales.

Michel Davancens
Président de l'association Tempête en Beauce
1 rue Jean de Morvilliers
41500 la Chapelle Saint Martin
Loir et Cher